

**Opposition au projet
D'implantation d'un lieu d'enfouissement technique
dans la Municipalité de Alleyn-Cawood**

Présenté par :
Denise Larocque-Renaud
Danford Lake, Qc

Je suis personnellement interpellée par ce projet, le site proposé étant situé à quelques kilomètres de ma résidence permanente.

Les principales raisons qui me poussent à m'opposer à ce projet sont les suivantes :

- ❖ La région immédiate en est une essentiellement de tourisme et villégiature. La venue d'un tel projet va à l'encontre de cet aspect en plus de miner les efforts déployés afin d'établir un parc d'envergure dans la Municipalité tel que le Mont O'Brien. Il empêchera certainement les amateurs de canot/kayak de continuer de profiter de la Rivière Picanoc comme en fait foi les deux lettres d'organismes qui comprennent des centaines de membres soit la Fédération québécoise de canot/kayak et le Club Pierre-Radisson. (Annexe VIII);
- ❖ Le tort irréparable au tissu social de ce petit village causé par le manque de leadership du Maire et des conseillers. Ils sont responsables et imputables des faux espoirs des citoyens dans cette affaire. Ils ont décidé de donner l'aval de la Municipalité au promoteur pour poursuivre son projet avant même de consulter les contribuables et de s'assurer que le Comité de gestion environnementale – EMC – soit mis en place;
- ❖ La proximité de ma demeure à la route 301 et l'impact du camionnage sur notre qualité de vie par l'augmentation notable du niveau de bruit généré par le transport routier, déjà élevé.

Pourtant dans :

**Résumé de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
1998-2008**

On peut lire au sujet de : **La participation des Québécoises et des Québécois**

Afin d'atteindre les objectifs de la politique, l'ensemble des Québécoises et des Québécois doivent pouvoir participer à l'élaboration et au suivi des moyens choisis pour assurer une gestion durable des matières résiduelles. Aussi, chacune et chacun pourra accéder, par le biais de comités consultatifs ou de vigilance mis sur pied dans sa municipalité ou dans sa MRC, à une information pertinente sur le sujet. De plus, des tribunes appropriées seront offertes à la population pour connaître son point de vue et l'amener ainsi à collaborer à la prise de décision par les autorités

La qualité de vie que mon conjoint et moi avons trouvée à notre arrivée à Danford Lake il y a maintenant 29 ans et qui est la raison principale pour laquelle nous avons choisi de nous établir ici est compromise. Notre projet personnel de retraite qui se fondait sur ces valeurs est par le fait même mis de côté alors que nous comptons explorer la possibilité d'ouvrir un gîte B&B.

Je vois ainsi 14 années d'aller-retour quotidien sur la 105 vers Gatineau pour mon travail, des années de planification financière et surtout un environnement sain et attirant pour les touristes dont la région a grandement besoin, être relégués aux oubliettes si une décision de faire de Danford Lake une poubelle pour les déchets de la région se concrétise.

Déjà en 1996 dans **un rapport du BAPE intitulé : Établissement d'un centre de démonstrations de technologies de gestion des déchets, la Commission affirmait que :**

La notion d'environnement est élargie considérablement. Il est maintenant reconnu et accepté par les tribunaux qu cette notion ne se restreint pas au cadre biophysique, mais tient compte des aspects sociaux, économiques et culturels.

Dans l'avant-propos d'un autre rapport du **BAPE cette fois en février 2007** sur la gestion des matières résiduelles auquel vous avez participé madame la Commissaire, on peut y lire :

La gestion des matières résiduelles est un problème de société qui met en lumière le nécessaire rapport de l'humain avec son milieu nature.

Disposés à changer leurs comportements à l'égard des matières résiduelles, tant les citoyens que les entreprises souhaitent des solutions réalistes adaptées à leur milieu.

Pour ces raisons, et parce que j'ai la conviction profonde que le développement durable, c'est à dire "celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" est un objectif qu'on doit respecter comme société, mon conjoint et moi avons joint la Coalition qui s'oppose à l'arrivée du LET dans la Municipalité.

Ayant entendu parler du projet alors que la décision du Conseil de Allyn-Cawood était déjà prise, c'est à une séance d'information dans le but d'établir un comité de surveillance, dont l'appellation à ce moment-là était **Le watchdog committee**, que j'ai compris l'ampleur du projet. Par la suite, j'ai assisté à 3 réunions afin de m'impliquer et de connaître plus de détails.

J'ai accepté de siéger à ce Comité comme secrétaire à compter de novembre 2005 par intérêt personnel pour l'environnement et pour voir comment un village de la taille de Danford Lake pourrait trouver une solution aux exigences du MDDEP de procéder à la fermeture du dépôt en tranchées (DET) sur son territoire.

Dans sa plate-forme en 1996, **Le Bloc Vert** a développé le thème suivant : **La participation des citoyens: clé du succès (Propositions 16 et 17) et fait part de sa conviction :**

Le Bloc vert est convaincu que la gestion intégrée des matières résiduelles passe par l'information, la formation et la sensibilisation des citoyens; en fait, par la démocratisation du processus et par des actions en ce sens.

Les citoyens ne doivent pas uniquement devenir des êtres consultés, mais devenir des participants à la gestion de ces matières. Ils doivent avoir des droits par rapport aux suivis et aux décisions, d'autant plus que plusieurs de celles-ci les concernent directement comme par exemple les déchets domestiques. Les pratiques d'enfouissement, les modes de gestion, la provenance, la nature et la quantité des déchets représentent autant d'éléments auxquels les citoyens doivent s'impliquer.

Cette responsabilisation commence dès que le projet est soumis et doit se poursuivre jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue. La participation citoyenne est une façon de minimiser les impacts négatifs et devrait avoir lieu dans tous les projets susceptibles d'affecter une communauté. Les gens concernés ne doivent pas être obligés de devenir des experts sur les normes environnementales ou connaître tous les impacts possibles.

La participation doit cependant être accompagnée d'un accès à l'information, et ouverte à l'opinion des experts indépendants pouvant offrir la traduction de l'expertise technique et ainsi répondre aux questions des citoyens afin de les aider à mieux évaluer les enjeux.

Sans ces informations cruciales, la population subit alors une forme de discrimination environnementale parce qu'elle ignore les conséquences à long terme sur son quotidien. Un accord obtenu sans ces conditions exclut toute responsabilité sociale et ne devrait pas être pris comme un endossement du projet quel qu'il soit.

La façon Danford Lake

Un avis public paru à la Salle municipale invite les résidents permanents et les villégiateurs à une rencontre pour participer au Comité de gestion environnementale mieux connu sous l'appellation EMC en soumettant leur nom à la directrice générale (Madame Kim Cartier-Villeuve) ou à l'inspecteur municipal Richard Courchaine (Annexe I).

Le mandat du Comité étant :

- ❖ Obtenir la certification ISO 14000 pour la Municipalité de Danford Lake;
- ❖ Annoncer que la Municipalité avait donné son accord à LDC d'aller de l'avant avec la prochaine phase dans le but d'implanter un LET à Danford Lake;
- ❖ Le Comité devra travailler avec LDC afin de s'assurer que les citoyens restent informés des activités reliées au projet, que leurs craintes soient entendues et que les questions soulevées trouvent réponse;
- ❖ s'assurer de l'acceptation sociale et publique du projet dans le respect des gens, de leur santé et de leur environnement.

Une fois le projet approuvé, le Comité environnemental deviendrait alors le Comité de vigilance tel qu'exigé par la Loi 90.

Les rencontres ont débuté à l'automne 2005. Le mandat du Comité était de poser des questions sur la proposition de LDC, de rassembler les informations nécessaires à une prise de décision informée; mais il est vite devenu évident que la majorité des gens qui y siégeait appuyaient déjà le projet. L'outil de concertation et de transparence du suivi dans le dossier entre les parties devenait donc biaisé.

Après la consultation publique de novembre 2005, une opposition grandissante est venue mettre en lumière des lacunes dans le dossier. Par après, le manque de communication entre le promoteur, la Municipalité, le Comité EMC dont le rôle était la collecte et la diffusion de l'information au public m'a porté à remettre ma démission dès janvier 2006. Je fais part des raisons de cette démission dans une copie de la lettre adressée au Comité environnement, déposée en annexe. (Annexe VI).

Un horaire des rencontres du Comité EMC a été mis sur le site Web du promoteur (**Cievo.ca**) mais son adresse se lisait maintenant www.savedanford.ca et ajoutait à la confusion pour les gens qui tentaient de joindre la nouvelle Coalition dont l'adresse est www.savedanford.com. Le public était invité aux rencontres mensuelles mais certaines personnes s'y sont vues refuser l'accès.

Le 3 avril 2006, une rencontre publique à Danford Lake avait pour but de revoir les règlements du plan d'urbanisme dont un qui portait sur le zonage du terrain convoité par LDC, toujours propriété du MRN.

La population a cru à ce moment qu'elle aurait une opportunité de voter sur ces règlements. Médiatisée par la Coalition, cette rencontre rassemblait plus de 250 personnes opposées au projet qui semblait prendre une envergure régionale.

Le Comité – EMC – convoque à son tour les citoyens le 9 avril 2006. (Annexe II) Malheureusement, le Comité a annulée cette rencontre. Bien que j'aie fait parvenir une lettre au Comité pour les enjoindre de tenir cette rencontre publique nécessaire afin de remplir son mandat soit de **s'assurer que les citoyens restent bien informés**. Aucun accusé de réception ne m'est parvenu et la rencontre n'a jamais eu lieu.

Un citoyen, monsieur Ed Masotti, fait parvenir un sommaire d'une proposition en lien avec celle de LDC au Comité EMC par le biais d'une lettre, mais encore une fois, pas de réponse. (Annexe V)

Au cours de la préparation de ce mémoire, j'ai fait parvenir trois autres lettres dont deux par courrier recommandé, deux au président du Comité, monsieur Pierre-Louis Lafleur et une au promoteur monsieur Denis Rouleau. Dans tous les cas, je n'ai reçu aucune réponse. Je joins copie de ces lettres. (Annexe VII)

Le promoteur, monsieur Denis Rouleau a dit en première partie des audiences du BAPE en mai dernier, que le Comité environnemental – EMC – était l'embryon pour le futur Comité de surveillance exigé par la loi.

Le Font commun québécois pour une gestion écologique des Déchets exprime des réticences quant à la neutralité de ces comités de surveillance

En page 117 du rapport du BAPE sur LET de Saint-Thomas (Annexe IV), on peut lire que la Département de la Santé publique a insisté sur l'importance du Comité de surveillance que celui-ci ne soit pas à la solde du promoteur mais qui, au contraire se doit de représenter les citoyens de façon objective.

La communauté de Danford Lake connaît les mêmes doutes au sujet de l'impartialité du présent Comité EMC de Danford Lake dont les membres vont jusqu'à faire la promotion du projet.

Pour toutes ces raisons, je ne crois pas que ce Comité ait bien rempli son mandat et qu'il n'a pas agi de façon indépendante du promoteur en n'exigeant pas de réponses aux nombreuses questions des citoyens concernés et n'ayant proposé aucune médiation dans le litige qui oppose le Conseil et la plupart des citoyens.

Un groupe de simples citoyens ayant l'environnement à cœur, la démocratie à cœur, qui fouille pour trouver des solutions, qui se mobilise pour informer ces pairs, qui déploie des efforts considérables pour rencontrer les politiciens locaux, se retrouve à proposer aux élus de la région de prendre un temps d'arrêt afin que la décision finale dans ce dossier respecte les valeurs proposées par les élus de Danford Lake et réponde ainsi positivement aux citoyens de la région qui veulent avoir un apport dans la décision régionale pour trouver une solution responsable à la gestion des déchets.

Sûrement qu'en ce 21^e siècle nous saurons trouver une alternative pour éviter de faire un trou dans la terre et y enfouir 250 000 tonnes de déchets pour les prochains 30 ans....

De plus, comment justifier que ce soit à une municipalité de moins de 200 habitants qu'on impose la solution aux problèmes des déchets de la région entière sans que ces citoyens aient droit de parole?

Est-ce que notre mémoire collective est si courte que ces principes soient laissés de côté lors de recherche de solutions à court terme? Ne doit-on pas au contraire, faire tout en notre pouvoir pour les mettre en application et penser long terme? Soyons visionnaires et relevons le défi de trouver une solution à ce problème sans mettre en péril les valeurs de bon voisinage et d'entraide sociale.

Quand au lendemain des élections en mars dernier, le Premier Ministre Charest a déclaré que dorénavant le gouvernement serait à l'écoute des citoyens, j'y ai cru et je m'attends à ce que ces audiences donnent enfin aux résidents de Danford Lake les réponses auxquelles ils ont droit.

Merci!

ANNEXES

- I. Avis public émis par Municipalité de Danford Lake
- II. Invitation du Comité environnemental pour séance du 9 avril 2006
- III. Compte-rendu personnel Ed Masotti
- IV. Extrait du rapport sur le projet agrandissement du LES de Saint-Thomas (sera déposé mardi le 12 mai 2007)
- V. Proposition soumise par monsieur Edward Masotti
- VI. Lettre de démission du Comité EMC
- VII. Copies lettres au président du EMC (2) et copie lettre adressée au promoteur
- VIII. Lettres d'appui FQCK et Club Pierre-Radisson

Annexe V

Garbage Dump Proposal Watchdog committee review

Current Situation

New provincial legislation to be in effect by 2008 requires all current dumps of 20 years or less to be closed and monitored for 20 years. This would cost approximately \$25,000 per year to monitor the existing dump when closed. A clean up may be required if the monitoring detected contamination of the surrounding area. The cost of this would probably be significant.

All municipalities would be required to transport their refuse to the first ISO approved site to be developed within 100 Kilometers. It is expected to cost \$100,000 per year to transport the refuse and pay dumping fees.

Therefore, this legislation alone will result in an increase of \$125,000 to be bourn by Alleyn Cawood taxpayers.

The municipality of Alleyn Cawood has a population of roughly 700 taxpayers (165 permanent residents and an estimated 550 cottagers) and has an annual budget of \$400,000. The \$125,000 garbage cost increase represents about a 25% increase in your tax bill.

Another Provincial environmental law will also affect your tax bill. Starting in 2008, septic systems will be emptied every two years for permanent residents and every four years for cottagers. This will cost about \$200 per emptying, to be collected in annual payments - \$100 per year or \$50 per year depending on your residency status.

Summary of Proposal by LDC Ltd:

A new company, LDC Ltd., has approached the Alleyn Cawood Municipal Council to locate a dump in our jurisdiction. This dump would be about 7 miles up the highway from the corners and will be on crown land. The dump would use state of the art technology and be licensed for 4 million tons of refuse. There are no costs to the municipality - all costs to get the necessary approvals as well as setting up the dump would be bourn by LDC. LDC would also move the content of the current dump to the new dump, therefore negating the 20 monitoring requirement.

At an estimated 200,000 tons per year, it will take about 20 years to fill. Alleyn Cawood would not have to pay any dump fees during this period and would collect a \$2 per ton royalty, or about \$400,000 per year. When the dump is closed, LDC would be responsible for monitoring for another 30 years. LDC will post a bond for the full 50 years (20 year use and 30 year monitoring) to cover any clean up problems that might arise.

The new provincial legislation also adds \$10 per ton to dump fees that will split among various jurisdictions. Allyn Cawood would get up to \$2.50 per ton to be used for other environmental initiatives such as recycling and, it is assumed, septic tank emptying. This will result in additional revenue of \$600,000 per year.

How does this impact taxpayers?

Positive

- Jobs will be generated, with priority given to municipal residents
- Free training to fire volunteers
- With tripling of revenue, relief from future demands and pressures and the ability to do other things to benefit the community
- Increase in tax base – re LDC – reduces tax on residence
- President of LDC resides in municipality and has a vested interest to “do it right”
- We may be able to negotiate with LDC to turn over the dump when it still has 500,000 tons left, to be used for municipal use only. This would save the municipality \$100,000 a year for several years after the dump is closed to outside parties

Negative

- About 90 garbage trucks will pass through the village on a daily basis.
- There is always the potential for an environmental clean up in the future
- There may be an impact on property values, with a septic sewage treatment plant 7 miles to the east and a 4 million ton dump 7 miles to the west.

Prepared by Edward Masotti

February 2006

Danford Lake, Qc
January 29, 2006

Members of the watchdog committee and
Denis Rouleau, president LDC

The following is to inform you of my decision to step down as treasurer of the watchdog committee as of today.

Many questions still need to be answered in this ongoing process and I, personally, think that our Council has been avoiding answers to legitimate concerns from local citizens. Some of these I list below:

1. Why is it that the only reference that I can find on the subject is a note issued by the Municipality on a bulletin dated January 2005, where opening hours for the dump as well as other information pertaining to municipal by-laws are listed when apparently talks have been going on since October 2004?
2. An appearance of conflict of interest is taking shape when the current members of The committee are all proponents of the landfill site;
3. The poor handling on the part of our elected officials of public relations which lead to a vocal and progressive opposition on the question as well as the implication of some municipal employees in promoting the landfill site;
4. The scope of the project also is one of my major concerns;
5. The fact that the value of our property will be affected.

I took an interest in the project because it was a new proposal and one that might be good for our community. I am no longer of that opinion.

I welcomed the opportunity to get involved in finding a way for Alleyn-Cawood to bring in new money in order to meet the new requirements imposed by the provincial government, I am sorry that this particular project does not meet with my views on how that should be done.

I would support a landfill site of smaller proportions that would find the Pontiac taking responsibility for its waste but cannot support one that wants to bring in 250 000 tonnes from 3 MRCs as well as the city of Gatineau.

My commitment to the best interest of my fellow citizens is still strong and in that sense I will be following closely the decisions made regarding this whole issue. But, I choose to do that from the standpoint of a concerned citizen able to speak my mind when I don't agree.

Respectfully yours.

Denise Larocque-Renaud
64 Gibson road
Danford Lake, Qc

Le 4 mai 2007

COURRIER RECOMMANDÉ

Monsieur Denis Rouleau
Président
LDC Gestion et services environnementaux

Objet : Renseignement EMC – Danford Lake

Bonjour Monsieur Rouleau,

La présente est une troisième tentative pour obtenir des informations concernant le Comité environnemental, les deux premières lettres, adressées au président du Comité, monsieur Pierre-Louis Lafleur n'ayant pas obtenu de réponse.

Je tente d'obtenir les renseignements suivants, qui devraient être d'ordre public si j'en juge par l'invitation lancée par le Maire Squitti aux résidents permanents et saisonniers dans un avis paru à la Salle municipale de Alleyn-Cawood pour siéger sur ce Comité.

1. Qui siège sur ce Comité et à quel titre?;
2. Quand les rencontres du Comité ont-elles lieu et à quel endroit?;
3. Copies du procès-verbal de chacune des réunions du Comité ayant eu lieu à ce jour;
4. A qui les gens du Comité doivent-ils faire rapport, au Conseil de Alleyn-Cawood ou à vous, le promoteur?

Espérant avoir de vos nouvelles sous peu, veuillez agréer, monsieur Rouleau, mes salutations distinguées.

Denise Larocque-Renaud
64 chemin Gibson B3-C2
Danford Lake, Qc J0X 1P0

c.c. Maire Joseph Squitti et conseillers – Alleyn & Cawood
Ministre de l'Environnement
CCMD – CADM